

III. PART.

II. SECTION.

lui demander des audiences publiques ou particulières. Ces audiences ne pouvant être données à tout le monde à la fois, et ceux qui les demandent méritant de la considération, il faut, outre les appartemens du prince et de sa famille, les logemens des gens de sa suite et d'autres accessoires, faire entrer dans sa composition des portiques, des vestibules, des galeries, des salles dans lesquelles chacun puisse en toute saison attendre commodément et dignement le moment d'être admis à son tour aux audiences du prince : telles sont les convenances principales d'un palais. On voit que la magnificence doit résulter naturellement de la disposition de ce genre d'édifice.

Les palais de l'Escurial, de Versailles, des Tuileries et quantité d'autres ont une étendue immense; on a prodigué des sommes énormes pour couvrir leur extérieur de ce que l'on appelle *Architecture*. D'après les idées que l'on a vulgairement de cet art, ils devraient être de la plus grande beauté; rien cependant n'est plus trivial et plus mesquin que leur aspect. La plupart des palais d'Italie au contraire sont d'une petitesse extrême, ne sont pas composés à beaucoup près d'un aussi grand nombre d'objets, ont coûté conséquemment infiniment moins, et rien cependant n'est plus noble que ces édifices. Pourquoi cela? parce que dans les premiers on a totalement négligé la disposition et les convenances pour ne s'occuper que de décoration, et que dans les autres les convenances et la disposition ont du moins été les principaux objets dont on s'est occupé d'abord.

Les bornes de ce précis ne nous permettent pas d'examiner, l'un après l'autre, avec quelque détail les différens palais que nous venons de citer. Nous renverrons donc pour cet examen aux planches 43, 45, 46, 47, 53, etc. jusque et compris 60 de notre Parallèle, et nous nous bornerons à

IN

III A /
36 [II]